

# CRED

*CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE*

Organisation dotée du Statut Consultatif Spécial des Nations Unies

Poste restante Office de Poste 1211 Genève 10 ONU

**IBAN CH23 0900 0000 1025 3823 8 BIC POFICHBEXXX**

E-mail : [contact@credong.org](mailto:contact@credong.org) / [credong@yahoo.fr](mailto:credong@yahoo.fr) / [cred Suisse@yahoo.fr](mailto:cred Suisse@yahoo.fr)

Tél : 0041789238718

**[www.credong.org](http://www.credong.org)**

Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies

11<sup>e</sup> Session , **Point 6** de l'ordre du jour

Examen périodique universel **CAMEROUN**

Déclaration Orale du **CRED, 10 Juin 2009**

**Monsieur le Président** du Conseil des droits de l'homme,  
Excellences, mesdames, messieurs,

Le **CRED** souhaite chaleureusement la bienvenue à la Délégation du Gouvernement du Cameroun et saisit l'occasion pour lui adresser les félicitations pour la réélection du Cameroun comme membre du Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que ce nouveau mandat va permettre au Cameroun de participer davantage aux débats et surtout de nous expliquer ses votes.

S'agissant du rapport présenté par le Groupe de travail de l'EPU du Cameroun à sa quatrième session, Le **CRED** marque sa préoccupation sur deux points :

1. De milliers de personnes se sont retrouvés sans logements au Cameroun à cause des politiques d'urbanisation mal contrôlées conduites à Douala et Yaoundé, les deux capitales du pays. Le **CRED** accueille favorablement l'annonce faite par le Ministre DION GUTE le 09 février 2009 concernant l'existence d'un Décret de Compensation pour les personnes déguerpies signé en 2008. Le **CRED** Souhaite que le Gouvernement du CAMEROUN apporte à cette plénière des informations complémentaires sur la date de prise de ce Décret et sa mise en œuvre effective en ce moment au Cameroun. Le **CRED** lance un appel à la communauté internationale ainsi rassemblée pour venir en aide aux nombreuses familles sans logements au Cameroun.
2. Le **CRED** note également les dysfonctionnements de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés et souhaite que le Gouvernement donne des assurances sur les dispositions prises en vue de doter cette commission des moyens suffisants pour remplir convenablement ses missions.

Le **CRED** va poursuivre avec patience son plaidoyer au Cameroun comme ici au Conseil pour que les devoirs humains soient pris en compte dans toutes les activités relatives aux droits de l'homme.

Je vous souhaite beaucoup de chance Monsieur le Chef de la Délégation dans votre travail et je vous remercie.